

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

L'Institut de cancérologie d'Angondjè victime d'un incendie

ENA
Libreville/Gabon

UN incendie, vite maîtrisé grâce à l'arrivée rapide

des sapeurs-pompiers, s'est déclaré dans la nuit du vendredi 4 août dernier, à l'Institut de cancérologie d'Angondjè jouxtant le Centre hospitalier univer-

Accusé de vol, il est blanchi par le tribunal

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

WILFRIED Ognane Nguema avait toutes les raisons d'être heureux vendredi dernier à la fin de son procès au Palais de justice de Libreville. Et pour cause: poursuivi par le ministère public et la société Afeefa Overseas pour vol, il a été acquitté par le tribunal correctionnel de Libreville au bénéfice du doute. De la narration des faits, il ressort que courant juillet 2020, à Essassa, dans la commune de Ntoum, Ognane Nguema s'introduit par effraction dans les locaux de la société Afeefa Overseas et en ressort avec une moto. Saisie par la victime, la Direction générale des recherches (DGR) diligente une enquête, et Wilfried Ognane est arrêté. L'intéressé a beau jurer n'avoir rien à voir avec cette histoire, l'autorité, convaincue que les dénégations de ce dernier ne sont qu'un moyen pour se soustraire des liens de la justice, le place sous mandat de dépôt, le 17 juillet 2020, à la prison centrale de Libreville, en attendant qu'il soit jugé. À l'ouverture à la barre des débats contradictoires pour la manifestation de la vérité, l'inculpé a continué de clamer son innocence. Puis il a expliqué qu'il a acheté en toute confiance, à 60 000 francs, auprès d'un cousin, une moto en panne, qu'il a ensuite déposée chez un technicien pour des réparations. Sauf qu'il sera surpris de voir devant lui, un individu, se pré-

sentant comme le vigile de la société Afeefa Overseas, l'accuser de vol. Dans ses réquisitions, le procureur de la République s'est employé à démontrer la ligne de défense du prévenu. "Nous savons tous qu'une moto coûte cher. Cela ne vous a pas surpris qu'on vous la vende au prix dérisoire de 60 000 francs? En plus, vous n'avez aucun document attestant que vous avez bien acheté une moto auprès d'une tierce personne. Et puis, dans cette histoire, le cousin que vous citez comme étant le vendeur de la moto n'existe que dans votre imagination puisqu'on ne l'a jamais retrouvé. Ce que l'on retient de votre récit c'est que vous avez tenté de mener le tribunal en bateau pour vous soustraire des liens de la justice. Les faits qui vous sont reprochés sont parfaitement constitués", a insisté le maître des poursuites. Aussi, a-t-il requis la culpabilité de l'inculpé et sa condamnation à 5 ans de prison et une amende de 200 000 francs. Après délibération, le tribunal a déclaré que les éléments qui concourent à la constitution de l'infraction reprochée à Wilfried Ognane Nguema ne sont pas clairement réunis. Dans ces conditions, l'intéressé ne peut pas être retenu dans les liens du délit de vol, d'où qu'il suit l'acquiescement à son encounter pour ce chef d'inculpation au bénéfice du doute. Ravi de ce verdict, Ognane a levé les bras en l'air, pour remercier Dieu.

sitaire. Selon les témoins rencontrés sur le lieu du sinistre, les flammes seraient parties de l'incinérateur à déchets médicaux de cet établissement. Elles avaient commencé à prendre de l'ampleur quand les sapeurs-pompiers sont arrivés, circonscrivant le feu qui était en train de se propager. Et l'on peut saluer leur promptitude sans laquelle, sans doute, les dégâts auraient été très importants, mettant à mal la mission de cet institut



Photo: FMMOMBO/L'Union

Une vue de l'Institut de cancérologie d'Angondjè.

ainsi que ses équipements technologiques. Mais, jusque-là, l'on ne connaît toujours pas ce qui a pu provoquer cet incendie qui

s'est déclaré aux alentours de 21 heures. En dépit de ce qu'il s'est déroulé à l'heure du couvre-feu, de nombreuses

personnes sont sorties de leurs demeures pour assister à cet événement. Une enquête a été ouverte pour en déterminer les causes.

CNAMGS

Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

COMMUNIQUE

ACTIVITE MEDICO-CHIRURGICALE D'UROLOGIE

A l'invitation de la **CNAMGS**, en collaboration avec le service de santé militaire, le docteur **Éric Jacob BENIZRI**, séjournera à Libreville du **09 au 14 Septembre 2020**, dans le cadre d'une activité médico-chirurgicale.

A cet effet, les patients intéressés par cette prestation sont invités à se présenter à l'**hôpital d'instruction des Armées Omar BONGO ONDIMBA (HIAOBO)**, selon le programme suivant :

DATES	LIEU	ACTIVITES	HORAIRES
Mercredi 09 Septembre 2020	HIAOBO	Consultations préopératoires avec le Dr OLAGUI , Urologue.	De 10h30 à 14h00
Jeudi 10 Septembre 2020	HIAOBO	Consultations ,bilan préopératoire pour les patients programmés avec le Dr BENIZRI	De 8h00 à 18h00
Vendredi 11 Septembre 2020	HIAOBO		De 8h00 à 18h00
Jeudi 12 Septembre 2020	HIAOBO		De 8h00 à 18h00
Samedi 13 Septembre 2020	HIAOBO		De 8h00 à 18h00
Dimanche 14 Septembre 2020	HIAOBO		De 8h00 à 18h00

NB :

Les patients assurés de la **CNAMGS** s'acquitteront de leur ticket modérateur sur tous les actes réalisés à leur profit.

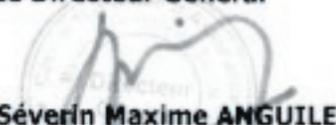
Les nouveaux patients doivent préalablement prendre rendez-vous en appelant aux numéros ci-dessous.

Contacts :

CNAMGS Médecin référent :065.99.02.92

Secrétaire du Service de Chirurgie Viscérale :01.79.36.30/01.79.36.14

Le Directeur Général


Séverin Maxime ANGUILE